
RENÉ SWENNEN

«Belgique requiem, suite et fin ?»

Bruxelles, Editions Complexe, 1999, 107 p.

Le Liégeois René Swennen, juriste de formation, est un écrivain fécond, auteur de plusieurs romans dont l'un se vit couronné du prix Rossel ²³. Auparavant déjà, il avait acquis une certaine notoriété en publiant à Paris, chez Julliard, un pamphlet au titre quelque peu provocateur de *Belgique requiem*. On était en 1980. Notre pays connaissait alors pour la énième fois

une crise existentielle et l'oeuvre, qui parlait de séparatisme et de rattachisme connut un relatif retentissement.

Les années ont passé, l'histoire a continué à couler et la Belgique, d'Etat-nation décentralisé, s'est muée en une entité fédérale après avoir subi plusieurs 'dégraissages' institutionnels. A partir de 1996-1997, le petit monde politico-médiatique recommença à s'agiter à la perspective d'une nouvelle réforme de l'Etat, réforme qui devait tendre, aux dires des commentateurs, à un approfondissement de la régionalisation. Les représentants des deux communautés 'nationales' n'étant pas sur la même longueur d'ondes, les propos se firent grinçants. Le climat se dégradant, le porte-parole des socialistes francophones, excédé, en arriva à évoquer l'idée qu'un jour, peut-être, si au nord du pays "on" continuait dans ce sens, la Wallonie devrait opter pour un choix décisif qui aurait pour résultat d'amener la frontière française aux portes de Bruxelles. Cette petite phrase, proférée sur le ton de la menace, provoqua un bel émoi. Le courant irrédentiste pro-français qui se manifestait faiblement en pays wallon n'en fut pas dopé pour autant mais un tabou était bel et bien tombé. La notion de 'rattachisme' avait été jetée avec fracas sur la place publique; le débat était cette fois lancé par un membre du corps législatif, porte-parole d'une des grandes familles politiques, de surcroît associée à la majorité gouvernementale, et n'émanait plus d'un folliculaire dénué de responsabilités.

C'est dans ce contexte que René Swennen prit la plume pour donner une suite à son *Belgique requiem*. Une suite et sans doute

pas une fin puisque, selon ses prévisions, le royaume des Saxe-Cobourg-Gotha n'est appelé à rendre l'ultime soupir qu'à une date déterminée de manière imprécise entre 2002 et 2018; ses dernières compétences auront alors été phagocytées par les pouvoirs régionaux et par l'Europe. Cela laissait encore un peu de temps, même si la situation en l'an 1999, à la veille d'échéances électorales, ne manquait pas de susciter des interrogations sur le devenir du pays. Sans tarder, Swennen a couché sur le papier le fruit de ses méditations à ce sujet en une sorte de "dictionnaire fort peu académique", qui va d'"Accent" (liégeois, évidemment) à "W" (comme...).

Rédigé dans un style moins coruscant que lors de la première version, l'ouvrage adopte un ton parfois détaché, qui s'attarde à pincer la corde de la nostalgie, vague souvenance du temps où le civisme tricolore était dispensé par la Belgique de (grand) papa. Mais la Belgique a déçu Swennen, et il lui voue désormais une rancune tenace. "Marâtre impitoyable", "Etat malfaisant", il lui reproche d'avoir "désarmé les Wallons sur le plan psychologique" (p. 98) et "étant né Belge", il espère bien "ne pas mourir dans cette nationalité car la Belgique est la cause de l'abaissement de [sa] région..." (p. 106). Heureusement, par le cœur et par la raison, il a trouvé sur son chemin une patrie de rechange autrement plus substantielle que cette perpétuelle moribonde "prête à se briser comme un vieux meuble vermoulu" (p. 52) : la France. En rejoignant la grande famille française, la Wallonie n'y trouverait que des avantages.

L'auteur nous prouve à nouveau ici qu'un homme de lettres titillé par le virus

politique donne volontiers dans un machiavélisme tissé de gros fil. En effet, il va de soi, selon lui, que la Ve République concéderait à la région wallonne un statut sauvegardant “ses particularités”, à l’instar de ce qui s’est passé au lendemain de la Première Guerre mondiale avec l’Alsace-Lorraine, demeurée sous le régime du concordat napoléonien. De la sorte, la famille chrétienne pourrait dormir tranquille, les menus privilèges dont elle jouissait dans la ci-devant Belgique seraient sauvegardés et les préventions qui règnent dans ces milieux envers la laïcité de la République française ne seraient plus de mise. Dont acte. Par ailleurs, les Wallons sont instamment priés de ne pas songer à un autre sort. Il n’en existe pas. Point de régionalisme accentué à leur conseiller, car le régionalisme présente une “fâcheuse tendance à rejoindre le nationalisme dans ses obsessions identitaires” (p. 87). Donc pas de temps à perdre avec la fabrication d’une identité wallonne, qui est une autre forme du péché nationaliste, lequel se fonde “sur l’illusion des critères objectifs” alors qu’il définit “ceux-ci à partir de critères subjectifs” (*idem*). Et pas d’évocation d’une Belgique résiduelle sous l’une ou l’autre forme confédérale, à trois ou à deux entités : perte de temps que tout cela. La France ! Hors la France, point de salut !

Or, assignant à ses concitoyens ce seul but lorsqu’il leur recommande instamment “d’aller là où l’Histoire et leurs intérêts les conduisent” (p. 98), Swennen ne tombe-t-il pas précisément dans “l’illusion des critères objectifs” qui ne font que dissimuler (très mal) son propre subjectivisme ? Qui n’est pas celui d’un méprisnable national-régionaliste, certes, mais d’un nationaliste français orphelin de la “grande

nation”. Cela arrive quelquefois chez les littérateurs francophones de Belgique, et ce n’est pas Plisnier qui nous aurait contredit. Swennen, manifestement en quête de certitudes, d’identité(s) forte(s), s’est fait une idée très négative de l’Etat belge. On peut le comprendre, et toutes ses critiques ne sont pas infondées. Mais on est libre de ne pas le suivre lorsqu’il présente la thèse essentielle qui guide son livre comme une conclusion inéluctable à court terme. Son essai, reflet d’une époque déjà un peu dépassée, n’est qu’un futurible parmi d’autres, voire une hypothèse de travail. Ce n’est pas la loi et les prophètes. Car, après tout, l’éminent écrivain ne condamne-t-il pas lui-même sa façon de raisonner quand il écrit : “La littérature permet de cultiver les sentiments. La réalité interdit de les muer en politique” (p. 11) ?

Alain Colignon